

30 nov 2020 -14:57

Appartient à Conseil des ministres du 30 novembre 2020

Augmentation du montant de l'allocation de remplacement de revenus

Sur proposition de la ministre en charge des Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant une augmentation du montant de l'allocation de remplacement de revenus.

Ce projet d'arrêté royal vise une augmentation du montant des catégories A, B et C de l'allocation de remplacement de revenus. L'accord de gouvernement précise qu'une augmentation de 10,75% de l'allocation de remplacement de revenus aura lieu et que cette augmentation sera étalée en quatre tranches d'un an. Le revenu des personnes handicapées concernées sera ainsi relevé. Cette mesure permettra de réduire le risque de pauvreté tout en facilitant l'accès aux biens et aux services.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant augmentation du montant des catégories A, B et C de l'allocation de remplacement de revenus en application de l'article 6, § 6 de la loi du 27 février 1987 sur les allocations aux personnes handicapées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be